



COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Tél. 05 45 20 45 89

vincent.delclaux@ca-charente-perigord.fr

Monsieur le Maire

Aussac Vadalle

Mairie

16560 Aussac Vadalle

NOUVEAU:
LIGNE DE TRESORERIE
en CREDIT et DEBIT D'OFFICE,
sans mandatement.

Soyaux, le 6 mai 2025

Monsieur le Maire,

Par la présente et comme suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser ci-après notre proposition de financement de ligne de trésorerie, ainsi que les conditions particulières attachées à ce financement :

Caractéristiques	
Objet	LIGNE DE TRÉSORERIE
Montant	50 000 euros
Durée	12 mois

Conditions financières		
TAUX variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois.		
Dernier Euribor 3M connu	2,242	avril 2025
MARGE	1,20	
Soit un taux de départ de	3,4420%	modifiable chaque mois

CONDITIONS PARTICULIERES :

VALIDITÉ AU PLUS TARD LE :

21 mai 2025

⇒ **TAUX :**

Marge 1,2 + Euribor moyen 3 mois : variable en fonction de la moyenne des EURIBOR des 3 mois précédents flooré à 0%.

⇒ **INTERETS :**

Un arrêté est établi à la fin de chaque mois, et envoyé à la Collectivité.
Cet arrêté indique le montant des intérêts dûs sur le mois M-1, calculés au prorata des sommes utilisées et de la durée courue.

⇒ **TIRAGES : MINIMUM 1000€**

Sur demande écrite au service collectivités par **Mail** : cr824-bal-backoffice@ca-charente-perigord.fr ou **Fax** : 05.53.24.42.18. Le versement des fonds est réalisé via la procédure de crédit d'office auprès du comptable de l'emprunteur.

⇒ **REMBOURSEMENTS :**

CAPITAL: Possible, partiel ou total, sur demande écrite de la Collectivité par Fax ou Mail.
Le remboursement des fonds est réalisé via la procédure de **débit d'office**, sans mandatement.
INTERETS: Prélèvement **par débit d'office** 5 jours ouvrés après le terme et sans mandatement. Chaque remboursement en capital reconstitue le droit à tirage.

⇒ **COMMISSION D'ENGAGEMENT :**

Perception d'une commission minimum de : **200,00 €**

Cette commission est dûe quelles que soient les utilisations de la ligne.

Elle est payable en une seule fois lors de la mise en place et sans mandatement.

Elle est réglée dès la prise d'effet du contrat via la procédure de **débit d'office**.

⇒ **Droits de timbrage - frais de dossier - commission de non utilisation :** **NEANT**

Dans l'attente de votre décision et restant à votre disposition, nous vous prions d'agrérer, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Document non contractuel. Offre soumise à conditions et sous réserve d'acceptation par le prêteur.

Si vous l'acceptez, merci de nous faire retour de cette proposition avec "Bon pour accord" et signature, accompagnée de la délibération validée par la préfecture.

Vincent DELCLAUX
Chargé d'affaires
des Collectivités Publiques